

PRÉSERVER ET GÉRER LA RESSOURCE EN EAU

PRÉSERVER ET GÉRER LES MILIEUX NATURELS AQUATIQUES

GÉRER LES RISQUES MAJEURS

GOUVERNANCE ET COMMUNICATION

# SAGE de la Haute-Somme

## Commission Locale de l'Eau

Président : Monsieur Bernard LENGLET

ameva

S.A.G.E. Haute-Somme

Réunion du 6 février 2014 à Curlu

1

## Ordre du jour

- ① Approbation du compte-rendu de la réunion de décembre 2012
- ② Ré-élection du Président de la CLE du SAGE Haute Somme
- ③ PAGD : présentation du programme d'actions
- ④ Présentation des résultats de l'étude sur la gestion des étiages et de la définition des débits minimum biologiques sur les cours d'eau du bassin versant de la Somme (AMEVA) → reporté
- ⑤ Discussion sur l'assainissement non collectif et les zones à enjeu environnemental
- ⑥ Questions diverses

2

**SAGE**  
Communauté  
Mauricie-Saint-Hubert

## Compte-rendu



**①** Approbation du compte-rendu de la réunion de décembre 2012

3

**SAGE**  
Communauté  
Mauricie-Saint-Hubert

## Renouvellement de la CLE



**②** Renouvellement de la CLE  
Election du Président

4

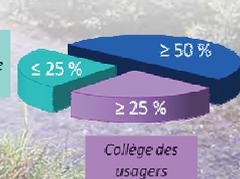
**Renouvellement de la CLE**

**Le rôle de la Commission Locale de l'Eau**

- Elabore, révisé et suit l'élaboration et la mise en œuvre du SAGE
- Conduite par le Président de la CLE
- Pas de moyens propres → définition d'une structure porteuse → EPTB AMEVA

**Composition de la CLE**

SAGE HS : 44 membres



Collège	Pourcentage
Collège des représentants de l'Etat	≤ 25 %
Collège des usagers	≥ 25 %
Collège des représentants des collectivités territoriales	≥ 50 %

5

**Renouvellement de la CLE**

- Nouvel arrêté de CLE → 6 années de mandat
- Plus de suppléant, mais possibilité de donner pouvoir à un membre du même collège
- Candidature pour la présidence de la CLE parmi le collège des élus
- Vote uniquement du collège des élus

6

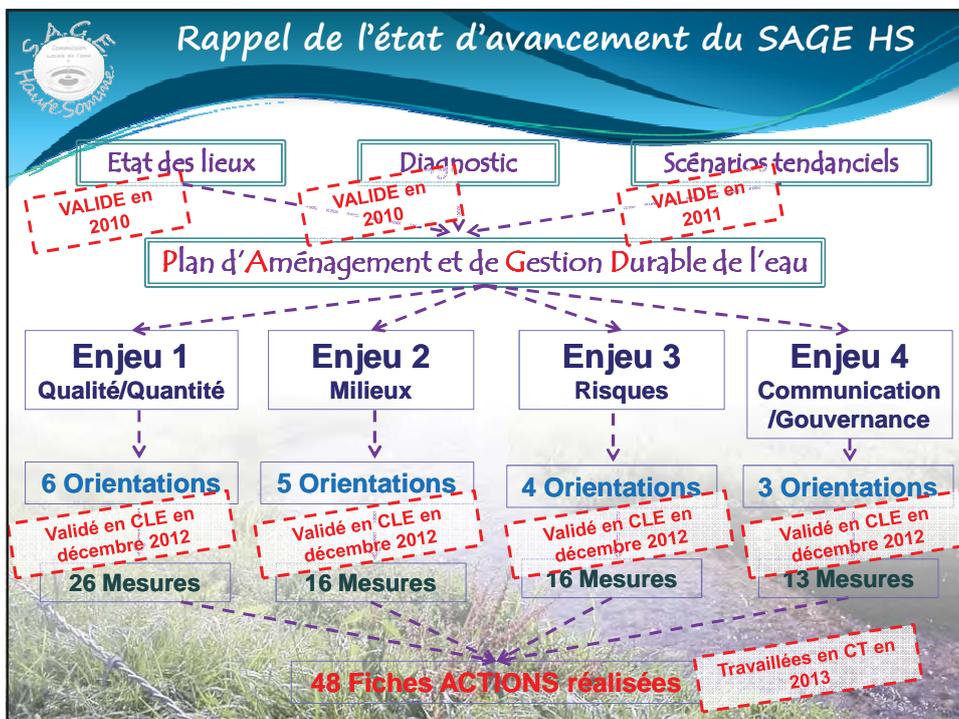
**SAGE**  
Localité de l'Étang  
Haute-Saône

## Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau PAGD



### ③ Présentation du programme d'actions travaillé en Commissions thématiques

7



## Echéancier SAGE Haute Somme Prochaines étapes

**Février 2014**

**Mars à Mai 2014**

**Juin à Septembre 2014**

**Fin 2014**

- Réunion de la CLE – présentation des actions travaillées en Commissions thématiques
- Réunion de groupes de travail spécifiques pour finaliser les coûts des fiches actions, ainsi que les maîtrises d'ouvrage
- Groupe de travail pour le règlement du SAGE
- Cahier des charges pour la relecture juridique des documents
- Finalisation de la 1<sup>e</sup> version du PAGD. Echange avec les membres des Commissions.
- Evaluation environnementale
- Règlement
- Présentation de la 1<sup>e</sup> version du PAGD à la CLE

Contact : Animatrice du SAGE → Mélanie Leclaire  
[m.leclaire@ameva.org](mailto:m.leclaire@ameva.org)  
 03 22 33 09 97

## Rappel de l'organisation du PAGD Programme d'actions

**Pour chaque enjeu**  
 → Mise en œuvre du SAGE  
 → Un programme d'actions

**Codification**  
 1-a1  
 Enjeu 1-action 1

**Orientations de référence**

**Description de l'action**

- Contexte
- Secteur géographique prioritaire associé à une carte
- Objectif
- Contenu/Méthode proposée

**Mise en œuvre**

- Maîtrise d'ouvrage potentielle
- Partenaires techniques
- Echéancier/Délai
- Moyens humains
- Budget
- Indicateurs pressentis

**1-a1 GÉRER LA SÉCURISATION DES CAPAGES D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE**

**Description de l'action**

**Contexte**

**Objectif**

**Méthode proposée**

**Mise en œuvre**

**SDAGE**  
Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau  
Bassin Artois-Picardie

## Ressource en eau






### Enjeu 1

#### Préserver et gérer la ressource en eau

→ Les actions proposées par la CT

→ Compatibilité avec le SDAGE




11

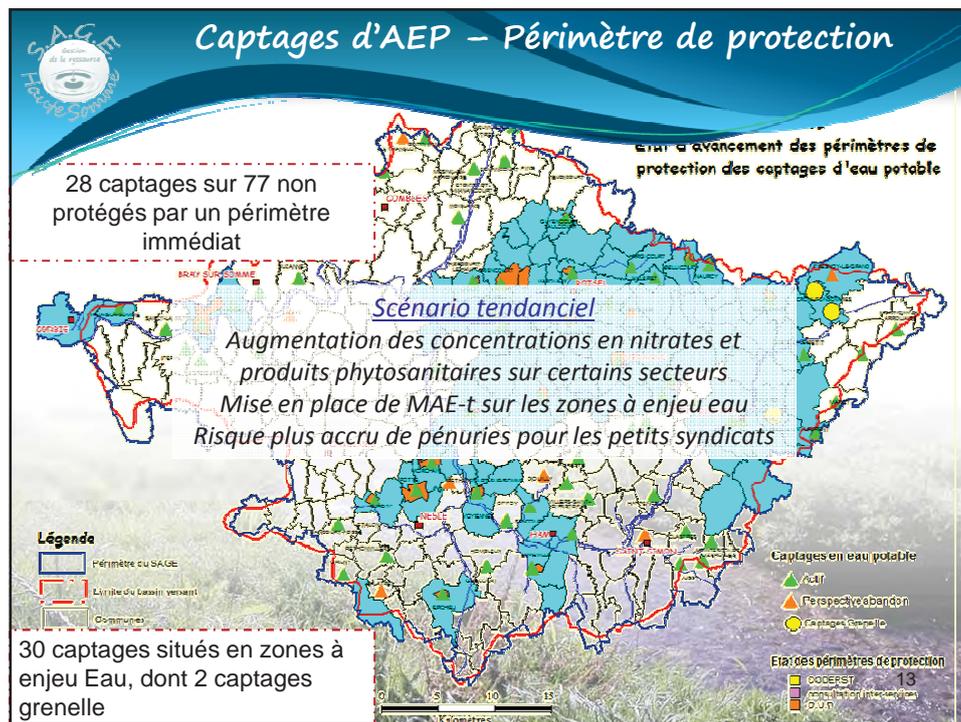
**SDAGE**  
Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau  
Bassin Artois-Picardie

## Enjeu 1 - Ressource en eau

Tableau récapitulatif reprenant orientations/mesures/actions/contenu de l'action

N°	6 ORIENTATIONS DE L'ENJEU 1	Nb DE MESURES CORRESPONDANTES	Nb D' ACTIONS CORRESPONDANTES
1A	Protéger la ressource en eau et les captages d'eau potable	4 MESURES	5 ACTIONS
1B	Lutter contre les pollutions diffuses d'origine domestique	4 MESURES	2 ACTIONS
1C	Lutter contre les pollutions diffuses d'origine agricole	3 MESURES	4 ACTIONS
1D	Lutter contre les pollutions ponctuelles et diffuses d'origine industrielle	5 MESURES	4 ACTIONS
1E	Lutter contre l'utilisation de produits phytosanitaires en zones non agricoles	3 MESURES	3 ACTIONS
1F	Optimiser l'utilisation de la ressource et stabiliser la consommation	7 MESURES	4 ACTIONS

12



## Ressource en eau – les actions

**ORIENTATION 1A : PROTÉGER LA RESSOURCE EN EAU ET LES CAPTAGES D'EAU POTABLE**

**→ Orientation déclinée en 4 mesures**

**Programme d'actions correspondant :**

- 1-a1 :** Gérer la sécurisation des captages d'Alimentation en Eau Potable
- 1-a2 :** Gérer les captages abandonnés ou en perspective d'abandon
- 1-a3 :** Protéger les périmètres des Aires d'Alimentation de Captage
- 1-a4 :** Développer les interconnexions entre les réseaux d'eau potable

*Action transversale*

**3-a10 :** Sensibiliser au Transport de Matières Dangereuses et réduire la vulnérabilité

14

**Assainissement – pressions domestiques**

→ Non Collectif : majeur sur le territoire (74 % des communes)

**Résultats diagnostic CCPV**  
Dégradations constatées

- en milieu superficiel
- direct dans un puits
- prétraité dans le sous-sol
- équipé de fosse étanche pour toutes les eaux usées
- système complexe
- assurant un traitement
- non contrôlé ou système inconnu
- en construction

Scénario tendanciel  
Compte tenu de la croissance démographique actuelle, la pression liée à l'assainissement ne devrait pas augmenter sur la Haute Somme  
Mise aux normes des STEP obsolètes  
Régulation des non conformités/rejets en ANC sur les secteurs diagnostiqués → long à mettre en place

Milieu superficiel

Puits perdu

**Ressource en eau – les actions**

**ORIENTATION 1B : LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES D'ORIGINE DOMESTIQUE**  
→ Orientation déclinée en 4 mesures

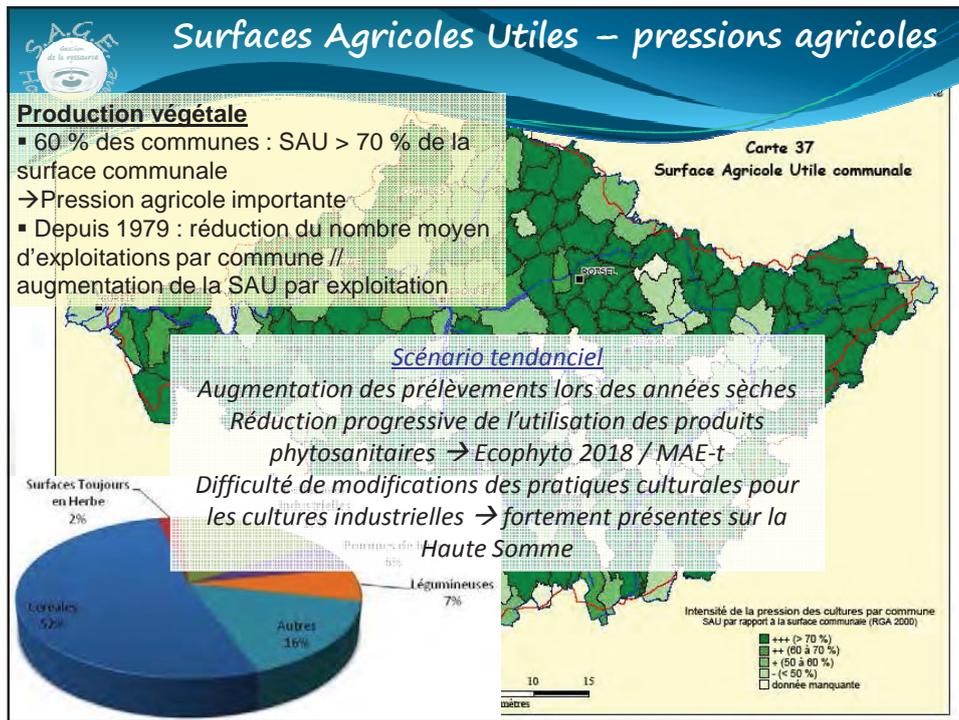
**Programme d'actions correspondant :**

**1-a6 :** Accompagner les collectivités dans l'amélioration de l'assainissement non collectif  
*Action transversale*

**2-a8 :** Réhabiliter ou supprimer les Habitats Légers de Loisirs Illégaux

→ Action manquante concernant les stations d'épuration

16



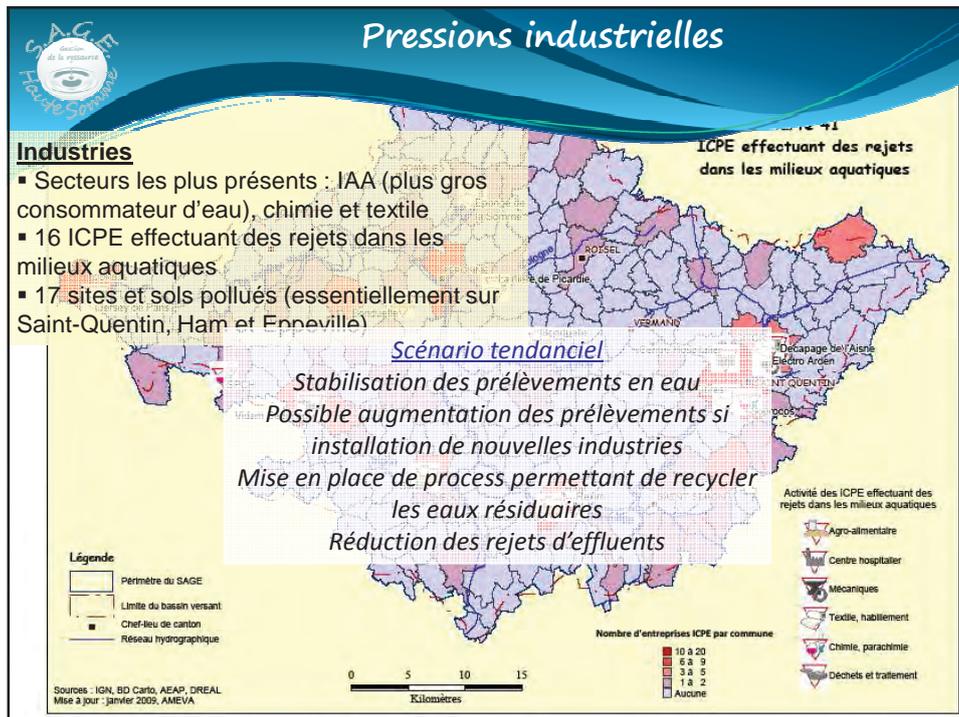
## Ressource en eau – les actions

**ORIENTATION 1C : LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES D'ORIGINE AGRICOLE**  
→ Orientation déclinée en 3 mesures

**Programme d'actions correspondant :**

- 1-a12** : Communiquer auprès de la profession agricole sur les programmes d'aides existants quant à la préservation de l'environnement
- 1-a13** : Accompagner la profession agricole dans la contractualisation de Mesures Agro-Environnementales
- 1-a14** : Accompagner les exploitants agricoles dans la conversion à l'agriculture biologique
- 1-a15** : Accompagner la réalisation de diagnostics d'exploitation agricole

18



## Ressource en eau – les actions

**ORIENTATION 1D : LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES D'ORIGINE INDUSTRIELLE**

**→ Orientation déclinée en 5 mesures**

**Programme d'actions correspondant :**

- 1-a16** : Accompagner la dépollution des sites et sols pollués
- 1-a17** : Améliorer la gestion des rejets des PME et PMI dans les milieux aquatiques
- 1-a18** : Améliorer la gestion des Déchets Toxiques en Quantité Dispersée
- 1-a19** : Gérer les sédiments pollués

→ Action manquante concernant la mise en place en place de Plan d'intervention en cas de pollution accidentelle

20

**SAGE**  
Gestion de la Ressource  
Haute-Savoie

## Ressource en eau – les actions

**ORIENTATION 1E : LUTTER CONTRE L'UTILISATION DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES EN ZONES NON AGRICOLES**

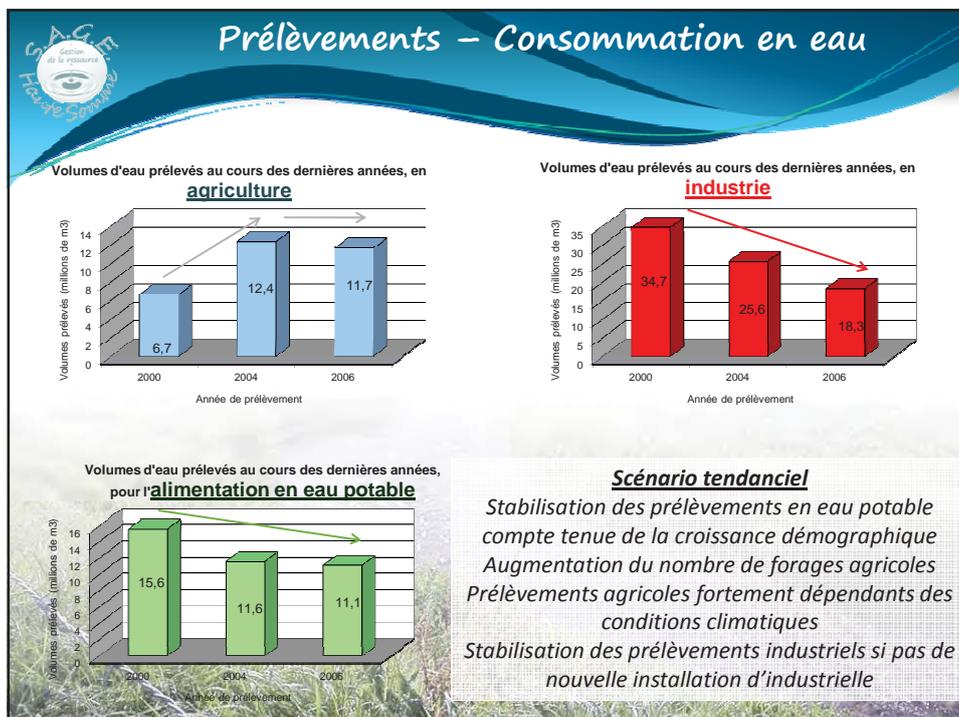
→ **Orientation déclinée en 3 mesures**

**Programme d'actions correspondant :**

- 1-a9 :** Sensibiliser les collectivités à la réduction des pesticides
- 1-a10 :** Sensibiliser les exploitants d'infrastructures linéaires à la réduction des pesticides
- 1-a11 :** Sensibiliser les particuliers à la réduction des pesticides



21



**SDAGE**  
Loire de l'Est  
Moyenne Somme

## Ressource en eau – les actions

**ORIENTATION 1F : OPTIMISER L'UTILISATION DE LA RESSOURCE EN EAU ET STABILISER LA CONSOMMATION**

→ **Orientation déclinée en 7 mesures**

**Programme d'actions correspondant :**

- 1-a5** : Accompagner les syndicats d'eau potable dans l'amélioration des réseaux d'Alimentation en Eau Potable
- 1-a7** : Mobiliser les collectivités territoriales pour la mise en place des zonages d'assainissement des eaux pluviales
- 1-a8** : Accompagner les collectivités dans le choix des aménagements de gestion des eaux pluviales
- 1-a20** : Accompagner les usagers de l'eau dans la réalisation d'économies d'eau

→ *Action manquante concernant la mise en place d'une veille sur les évolutions techniques pour le traitement des substances médicamenteuses et micropolluants dans les eaux*

23

**SDAGE**  
Loire de l'Est  
Moyenne Somme

## Ressource en eau – les fiches actions






### Enjeu 1

## Préserver et gérer la ressource en eau

→ **Exemple de fiche action**

→ **Compatibilité avec le SDAGE**




24

**Ressource en eau – exemple de fiche action**  
**1-a15 : Diagnostics agricoles**

**Orientation de référence**  
 1C – Lutter contre les pollutions diffuses d'origine agricole

**Secteur géographique**  
 Priorité 1 : Exploitations situées en fond de vallée ou dans l'aire d'alimentation d'un captage.  
 Priorité 2 : toutes les exploitations du territoire

**1-a15 ACCOMPAGNER LA RÉALISATION DE DIAGNOSTICS D'EXPLOITATION AGRICOLE**

**Orientations de référence**  
 1C – Lutter contre les pollutions diffuses d'origine agricole  
 2C – Captage et entretien et au maintien d'une eau de bonne qualité assurant une bonne fonctionnalité du territoire

**Description de l'action**

**Contexte**  
 Le territoire du SAGE de la Haute Somme est composé à 78 % de terres agricoles. L'agriculture est l'activité prépondérante du territoire. Grâce à la mesure de l'alimentation en eau potable se fait grâce à la nappe de Crès, il est primordial de la préserver et de limiter les apports en substances chimiques. Bien que les pratiques agricoles évoluent en ce sens depuis plusieurs années, des efforts doivent perdurer tant au niveau des pratiques agricoles en elle-mêmes qu'au niveau des corps de ferme. Le territoire du SAGE compte un peu plus de 2000 exploitations sur l'ensemble des 4 départements. Il semble donc intéressant de pouvoir réaliser un diagnostic des exploitations.

**Secteur géographique**  
 Priorité 1 : Exploitations situées en fond de vallée ou dans l'aire d'alimentation d'un captage. Priorité 2 : toutes les exploitations du territoire

**Objectif**  
 Limiter les risques de contamination des milieux aquatiques et de la ressource en eau

**Méthode proposée**  
 • Mettre à jour le listing des exploitations agricoles du territoire du SAGE  
 • Définir quelles sont les exploitations à diagnostiquer prioritairement en fonction de la vulnérabilité de la ressource en eau  
 • Réaliser des réunions d'informations par sous-bassin versant afin d'expliquer aux exploitants agricoles l'objectif d'un diagnostic agricole et les enjeux environnementaux  
 • Proposer aux exploitants agricoles l'organisation d'un entretien et une visite de leurs parcelles afin de faire un diagnostic de leurs pratiques, de leur corps de ferme et des bâtiments  
 • Réaliser une analyse de ces visites afin de proposer des améliorations aux exploitants agricoles  
 • Réaliser une restitution du diagnostic de l'exploitation à chaque agriculteur, lui proposer un programme d'actions associant l'efficacité agronomique, économique et environnementale

**Méthode d'ouvrage potentielle**  
 AMEVA, EPIC, Syndicats d'eau potable

**Partenaires techniques potentiels**  
 AMEVA, AEAP, CRP, Services de l'Etat, Collectivités territoriales, Chambres d'agriculture, groupements d'exploitants agricoles, exploitants agricoles.

**Echéances/Délai**  
 Lancement : 2015  
 Durée : 3 ans

**Moyens humains**  
 1 ETP

**Budget**  
 Coût prévisionnel : 6 TTC  
 Financeurs potentiels : AEAP, CRP, CG, Etat, Europe

**Indicateurs potentiels**  
 Nombre de diagnostics réalisés annuellement

**Ressource en eau – exemple de fiche action**  
**1-a15 : Diagnostics agricoles**

**Objectif**  
 Limiter les risques de contamination des milieux aquatiques de la ressource en eau

**1-a15 ACCOMPAGNER LA RÉALISATION DE DIAGNOSTICS D'EXPLOITATION AGRICOLE**

**Orientations de référence**  
 1C – Lutter contre les pollutions diffuses d'origine agricole  
 2C – Captage et entretien et au maintien d'une eau de bonne qualité assurant une bonne fonctionnalité du territoire

**Description de l'action**

**Contexte**  
 Le territoire du SAGE de la Haute Somme est composé à 78 % de terres agricoles. L'agriculture est l'activité prépondérante du territoire. Grâce à la mesure de l'alimentation en eau potable se fait grâce à la nappe de Crès, il est primordial de la préserver et de limiter les apports en substances chimiques. Bien que les pratiques agricoles évoluent en ce sens depuis plusieurs années, des efforts doivent perdurer tant au niveau des pratiques agricoles en elle-mêmes qu'au niveau des corps de ferme. Le territoire du SAGE compte un peu plus de 2000 exploitations sur l'ensemble des 4 départements. Il semble donc intéressant de pouvoir réaliser un diagnostic des exploitations.

**Secteur géographique**  
 Priorité 1 : Exploitations situées en fond de vallée ou dans l'aire d'alimentation d'un captage. Priorité 2 : toutes les exploitations du territoire

**Objectif**  
 Limiter les risques de contamination des milieux aquatiques et de la ressource en eau

**Méthode proposée**  
 • Mettre à jour le listing des exploitations agricoles du territoire du SAGE  
 • Définir quelles sont les exploitations à diagnostiquer prioritairement en fonction de la vulnérabilité de la ressource en eau  
 • Réaliser des réunions d'informations par sous-bassin versant afin d'expliquer aux exploitants agricoles l'objectif d'un diagnostic agricole et les enjeux environnementaux  
 • Proposer aux exploitants agricoles l'organisation d'un entretien et une visite de leurs parcelles afin de faire un diagnostic de leurs pratiques, de leur corps de ferme et des bâtiments  
 • Réaliser une analyse de ces visites afin de proposer des améliorations aux exploitants agricoles  
 • Réaliser une restitution du diagnostic de l'exploitation à chaque agriculteur, lui proposer un programme d'actions associant l'efficacité agronomique, économique et environnementale

**Méthode d'ouvrage potentielle**  
 AMEVA, EPIC, Syndicats d'eau potable

**Partenaires techniques potentiels**  
 AMEVA, AEAP, CRP, Services de l'Etat, Collectivités territoriales, Chambres d'agriculture, groupements d'exploitants agricoles, exploitants agricoles.

**Echéances/Délai**  
 Lancement : 2015  
 Durée : 3 ans

**Moyens humains**  
 1 ETP

**Budget**  
 Coût prévisionnel : 6 TTC  
 Financeurs potentiels : AEAP, CRP, CG, Etat, Europe

**Indicateurs potentiels**  
 Nombre de diagnostics réalisés annuellement

## Ressource en eau – exemple de fiche action

### 1-a15 : Diagnostics agricoles

#### Méthode proposée

- Mettre à jour le listing des exploitants agricoles du territoire du SAGE
- Définir quelles sont les **exploitations à diagnostiquer** prioritairement en fonction de la vulnérabilité de la ressource en eau
- Réaliser des **réunions d'informations par sous-bassin** versant afin d'expliquer aux exploitants agricoles l'objectif d'un diagnostic agricole et les enjeux environnementaux
- Proposer aux exploitants agricoles volontaires un **entretien et une visite de leurs parcelles** afin de faire un **diagnostic de leurs pratiques, de leur corps de ferme et des bâtiments**
- Réaliser une analyse de ces visites afin de proposer des améliorations aux exploitants agricoles
- Réaliser une **restitution du diagnostic** de l'exploitation à chaque agriculteur, lui **proposer un programme d'actions conciliant l'efficacité agronomique, économique et environnementale**

## Ressource en eau – exemple de fiche action

### 1-a15 : Diagnostics agricoles

#### Méthode proposée

- Mettre à jour le listing des exploitants agricoles du territoire du SAGE
- Définir quelles sont les **exploitations à diagnostiquer** prioritairement en fonction de la vulnérabilité de la ressource en eau
- Réaliser des **réunions d'informations par sous-bassin** versant afin d'expliquer aux exploitants agricoles l'objectif d'un diagnostic agricole et les enjeux environnementaux
- Proposer aux exploitants agricoles volontaires un **entretien et une visite de leurs parcelles** afin de faire un **diagnostic de leurs pratiques, de leur corps de ferme et des bâtiments**
- Réaliser une analyse de ces visites afin de proposer des améliorations aux exploitants agricoles
- Réaliser une **restitution du diagnostic** de l'exploitation à chaque agriculteur, lui **proposer un programme d'actions conciliant l'efficacité agronomique, économique et environnementale**

<b>Maîtrise d'ouvrage potentielle</b>	AMEVA, EPCI, Syndicats d'eau potable
<b>Partenaires techniques présents</b>	AMEVA, AEAP, CRP, Services de l'Etat, Collectivités territoriales, chambres d'agriculture, groupements d'exploitants agricoles, exploitants agricoles
<b>Echéancier/Déai</b>	Lancement : 2015 Durée : 5 ans
<b>Moyens humains</b>	1 ETP
<b>Budget</b>	Coût prévisionnel : 1500 € par diagnostic Financeurs potentiels : AEAP, CRP, CG, Etat, Europe
<b>Indicateurs présents</b>	Nombre de diagnostics réalisés annuellement

**SDAGE**  
Loire de l'Est  
Haute-Savoie

## Milieux naturels aquatiques

### Enjeu 2

### Préserver et gérer les milieux naturels aquatiques

→ Les actions proposées par la CT

→ Compatibilité avec le SDAGE




29

**SDAGE**  
Loire de l'Est  
Haute-Savoie

## Enjeu 2 - Milieux naturels aquatiques

Tableau récapitulatif reprenant orientations/mesures/actions/contenu de l'action

N°	5 ORIENTATIONS DE L'ENJEU 2	Nb DE MESURES CORRESPONDANTES	Nb D' ACTIONS CORRESPONDANTES
2A	Préserver et reconquérir les milieux humides	5 MESURES	7 ACTIONS
2B	Améliorer l'hydromorphologie des cours d'eau et restaurer les potentialités piscicoles	5 MESURES	4 ACTIONS
2C	Atteindre une eau de bonne qualité pour l'ensemble des masses d'eaux de surface du territoire	4 MESURES	4 ACTIONS
2D	Concilier les usages liés aux milieux humides et aquatiques	2 MESURES	4 ACTIONS
2E	Gérer les étiages	A COMPLÉTER	

30



## Milieux naturels aquatiques – les actions

**ORIENTATION 2A : PRÉSERVER ET RECONQUÉRIR LES MILIEUX HUMIDES**

**→ Orientation déclinée en 5 mesures**

**Programme d'actions correspondant :**

- 2-a1** : Compléter l'inventaire des milieux humides du territoire
- 2-a2** : Maintenir, entretenir et restaurer les milieux humides
- 2-a5** : Lutter contre les plantes exotiques envahissantes
- 2-a7** : Elaborer un plan de gestion adaptée des ouvrages hydrauliques
- 2-a8** : Réhabiliter ou supprimer les Habitats Légers de Loisirs Illégaux
- 2-a9** : Mettre en place une gestion des plans d'eau

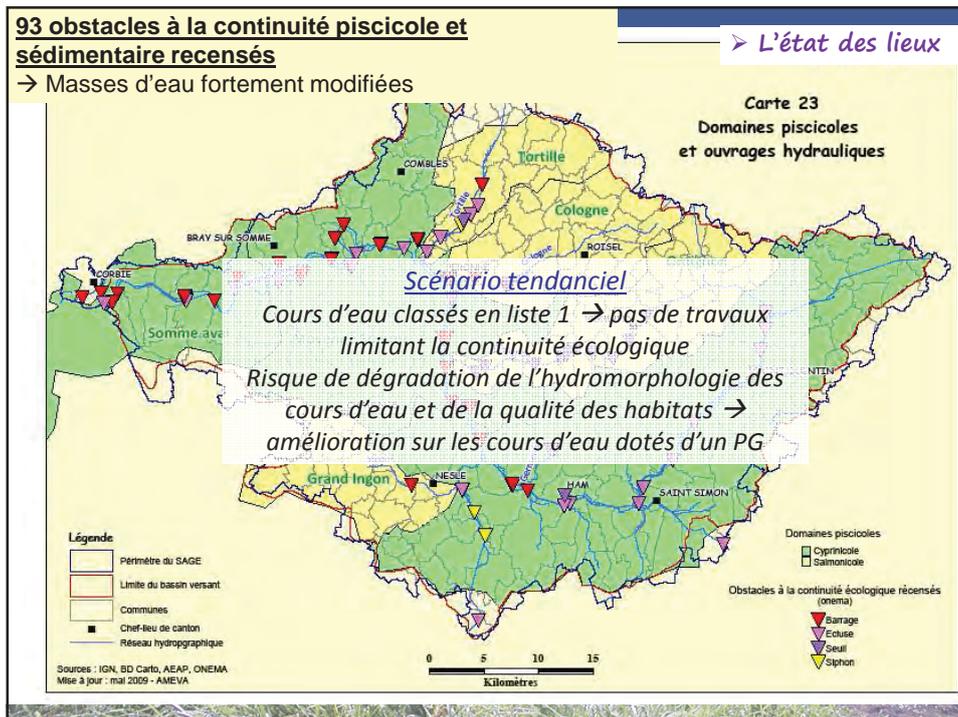
→ *Action transversale*

- 4-a2** : Informer les riverains et les collectivités sur les possibilités d'entretien des milieux humides et les risques de destruction



**Jussie**

32



**SAGE**  
Noyon-Somme

## Milieus naturels aquatiques – les actions

**ORIENTATION 2B : AMÉLIORER L'HYDROMORPHOLOGIE DES COURS D'EAU ET RESTAURER LES POTENTIALITÉS PISCICOLES**

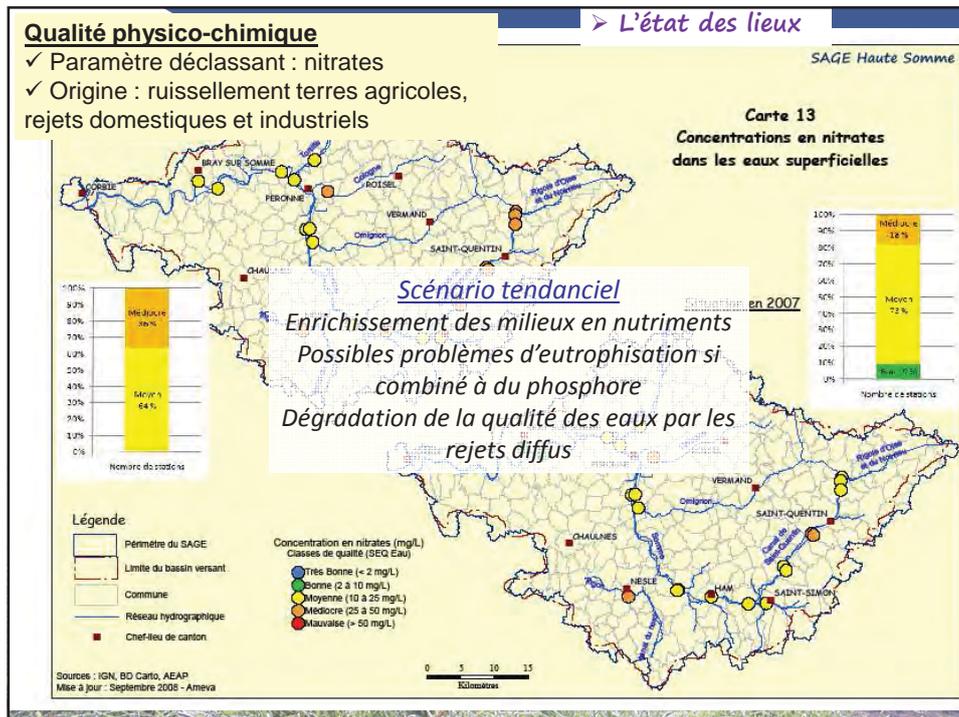
➔ **Orientation déclinée en 5 mesures**

**Programme d'actions correspondant :**

- 2-a3 :** Elaborer et pérenniser l'aménagement et l'entretien des cours d'eau
- 2-a4 :** Créer et/ou maintenir les éléments fixes du paysage
- 2-a7 :** Elaborer un plan de gestion adaptée des ouvrages hydrauliques
- 2-a11 :** Développer une offre de loisir pêche

➔ *Action manquante sur l'évaluation des populations piscicoles*

34



**SAGE Haute Somme**

## Milieux naturels aquatiques – les actions

**ORIENTATION 2C : ATTEINDRE UNE EAU DE BONNE QUALITÉ POUR L'ENSEMBLE DES MASSES D'EAUX DE SURFACE DU TERRITOIRE**

→ **Orientation déclinée en 4 mesures**

**Programme d'actions correspondant :**

- 2-a3 :** Elaborer et pérenniser l'aménagement et l'entretien des cours d'eau
- 2-a5 :** Mobiliser les collectivités territoriales pour la mise en place des zones d'assainissement des eaux pluviales
- 2-a8 :** Réhabiliter ou supprimer les Habitats Légers de Loisirs Illégaux
- 2-a10 :** Elaborer un guide de gestion des pollutions accidentelles dans les milieux aquatiques naturels

→ Action manquante sur la mise en place d'une veille des rejets afin que leur compatibilité avec les milieux aquatiques récepteurs soit respectée, ainsi que l'impact qu'ils pourraient avoir sur la ressource en eau.

36

**SDAGE**  
 Schéma Directeur  
 d'Aménagement  
 et de Gestion  
 de l'Eau  
 Haute-Somme

## Milieux naturels aquatiques – les actions

**ORIENTATION 2D : CONCILIER LES USAGES LIÉS AUX MILIEUX HUMIDES ET AQUATIQUES**  
 → Orientation déclinée en 2 mesures

**Programme d'actions correspondant :**

**2-a8** : Réhabiliter ou supprimer les Habitats Légers de Loisirs Illégaux

→ Action transversale :

**4-a3** : Développer des activités de tourisme durables



**SDAGE**  
 Schéma Directeur  
 d'Aménagement  
 et de Gestion  
 de l'Eau  
 Haute-Somme

## Milieux naturels aquatiques – Programme d'actions

### Enjeu 2

### Préserver et gérer les milieux naturels aquatiques

→ Exemple de fiche action

→ Compatibilité avec le SDAGE




38

## Action 2-a2

### Maintenir, entretenir et restaurer les milieux humides

**Orientations de référence**  
2A – Préserver et reconquérir les milieux humides  
En lien avec la fiche action 2-a1

**Secteur géographique**  
Milieux humides identifiés par le biais de l'action 2-a1

**2-A2 MAINTENIR, ENTRETIEN ET RESTAURER LES MILIEUX HUMIDES**

Orientations de référence  
2A – Préserver et reconquérir les milieux humides  
En lien avec la fiche action 2-a1

**Contexte**  
Le SDH 02 met la SAGE à disposition pendant ses années. Les zones humides du territoire de la Haute-Saône sont en partie comprises dans des zones Natura 2000 ou d'autres milieux humides d'importance nationale ou régionale et ne sont donc pas gérés, ni entretenus, par les acteurs locaux concernés.

**Secteur géographique**  
Milieux humides inscrits dans l'inventaire réalisé dans le cadre du SAGE

**Objectif**  
Préserver et restaurer les milieux humides.  
Améliorer la qualité des milieux humides par la mise en place d'un programme de gestion et d'entretien.

**Contexte**  
Remarque: cette action ne pourra être engagée qu'une fois l'inventaire de la fiche 2-a2 réalisé. L'ordre des actions à mener doit être défini en fonction de l'état des milieux humides. L'impact des actions de préservation doit être défini en fonction de l'état des milieux humides. Les actions de gestion doivent améliorer la fonctionnalité des milieux et les actions de restauration ou d'entretien doivent améliorer les conditions de gestion des milieux. Les actions de gestion doivent être réalisées en priorité sur les milieux les plus dégradés. Les actions de gestion doivent être réalisées en priorité sur les milieux les plus dégradés. Les actions de gestion doivent être réalisées en priorité sur les milieux les plus dégradés.

**Méthodes/projets**  
- Adapter la gestion des milieux humides (restauration du débit, des zones d'accumulation de sédiments, mise en place, etc.)  
- Maintenir le développement de l'entretien, les aménagements, les actions économiques agricoles, etc.  
- Adapter la gestion des milieux humides (restauration du débit, des zones d'accumulation de sédiments, mise en place, etc.)  
- Maintenir le développement de l'entretien, les aménagements, les actions économiques agricoles, etc.

**Mesures techniques possibles** AMEVA, EPC, Syndicats de rivières, CERP, CC

**Partenaires techniques possibles** AMEVA, DREAL, Filaires, ASAP, CDF, CC, Chambres d'agriculture, FOGAPPA, DDT, CERP, Conservatoire Botanique de Baillivy, ONEMA, SIA

**Echelle/Date** Lancement: 2014  
Durée: 4 mois

**Moyens humains** 1 ETP

**Budget** Coût prévisionnel: 0 TTC  
Financements possibles: CDF, ASAP, Maître d'ouvrage

**Indicateurs possibles** Suivi des milieux humides classés d'un point de gestion

## Action 2-a2

### Maintenir, entretenir et restaurer les milieux humides

**Objectif**  
Eviter la dégradation des milieux humides.  
Améliorer la qualité des milieux humides par la mise en place d'un programme de gestion et d'entretien.

**2-A2 MAINTENIR, ENTRETIEN ET RESTAURER LES MILIEUX HUMIDES**

Orientations de référence  
2A – Préserver et reconquérir les milieux humides  
En lien avec la fiche action 2-a1

**Contexte**  
Le SDH 02 met la SAGE à disposition pendant ses années. Les zones humides du territoire de la Haute-Saône sont en partie comprises dans des zones Natura 2000 ou d'autres milieux humides d'importance nationale ou régionale et ne sont donc pas gérés, ni entretenus, par les acteurs locaux concernés.

**Secteur géographique**  
Milieux humides inscrits dans l'inventaire réalisé dans le cadre du SAGE

**Objectif**  
Préserver et restaurer les milieux humides.  
Améliorer la qualité des milieux humides par la mise en place d'un programme de gestion et d'entretien.

**Contexte**  
Remarque: cette action ne pourra être engagée qu'une fois l'inventaire de la fiche 2-a2 réalisé. L'ordre des actions à mener doit être défini en fonction de l'état des milieux humides. L'impact des actions de préservation doit être défini en fonction de l'état des milieux humides. Les actions de gestion doivent améliorer la fonctionnalité des milieux et les actions de restauration ou d'entretien doivent améliorer les conditions de gestion des milieux. Les actions de gestion doivent être réalisées en priorité sur les milieux les plus dégradés. Les actions de gestion doivent être réalisées en priorité sur les milieux les plus dégradés. Les actions de gestion doivent être réalisées en priorité sur les milieux les plus dégradés.

**Méthodes/projets**  
- Adapter la gestion des milieux humides (restauration du débit, des zones d'accumulation de sédiments, mise en place, etc.)  
- Maintenir le développement de l'entretien, les aménagements, les actions économiques agricoles, etc.

**Mesures techniques possibles** AMEVA, EPC, Syndicats de rivières, CERP, CC

**Partenaires techniques possibles** AMEVA, DREAL, Filaires, ASAP, CDF, CC, Chambres d'agriculture, FOGAPPA, DDT, CERP, Conservatoire Botanique de Baillivy, ONEMA, SIA

**Echelle/Date** Lancement: 2014  
Durée: 4 mois

**Moyens humains** 1 ETP

**Budget** Coût prévisionnel: 0 TTC  
Financements possibles: CDF, ASAP, Maître d'ouvrage

**Indicateurs possibles** Suivi des milieux humides classés d'un point de gestion

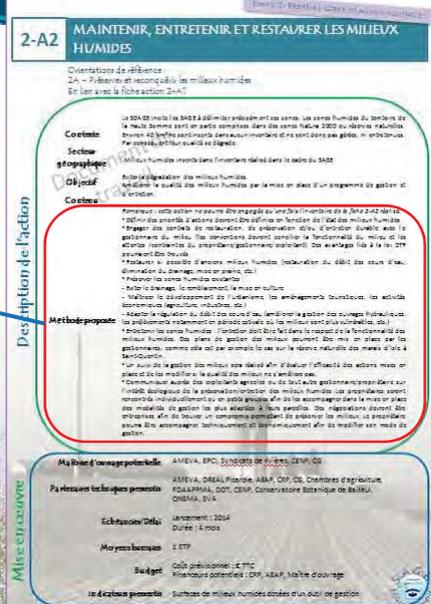


## Action 2-a2

### Maintenir, entretenir et restaurer les milieux humides

### Méthode

- Définir des **priorités d'actions** selon l'état des milieux
- Engager des **contrats** de restauration, de préservation et/ou d'entretien durable avec le gestionnaire du milieu
- **Restaurer** si possible d'**anciens milieux** humides
- **Préserver** les zones humides existantes :
  - Eviter drainage, remblais, mise en culture, plantation d'arbres
  - Maîtriser développement urbanisme, aménagements touristiques, activités économiques
  - Adapter régulation du débit des cours d'eau
- **Entretien** les milieux humides → plans de gestion des milieux
- **Suivi** de la gestion des milieux → évaluation de l'efficacité des actions mises en place
- **Communiquer** auprès des exploitants agricoles ou de tout autre gestionnaire/propriétaire sur l'intérêt écologique de la préservation/entretien des milieux humides.





## Action 2-a2

### Maintenir, entretenir et restaurer les milieux humides



<b>Maîtrise d'ouvrage potentielle</b>	AMEVA, EPCI, Syndicats intercommunaux, CEN Picardie, CG, propriétaires privés
<b>Partenaires techniques présents</b>	AMEVA, DREAL, AEAP, CR Picardie, CG 80 et 02, Chambres d'agriculture 80 et 02, FDAAPPMA 80 et 02, DDT 80 et 02 (police de l'eau), CEN Picardie, Conservatoire Botanique de Bailleul, ONEMA, SVA, CRPF, EPCI, Communes
<b>Echéancier/Déai</b>	Lancement : 2015 Durée : 5 ans (renouvelable)
<b>Moyens humains</b>	1 ETP
<b>Budget</b>	Coût prévisionnel : € TTC Financeurs potentiels : CRP, AEAP, Maître d'ouvrage
<b>Indicateurs présents</b>	Surfaces de milieux humides dotées d'un outil de gestion Surfaces de milieux humides gérées

**Risques majeurs**








### Enjeu 3

## Gérer les risques majeurs

→ Les actions proposées par la CT

→ Compatibilité avec le SDAGE



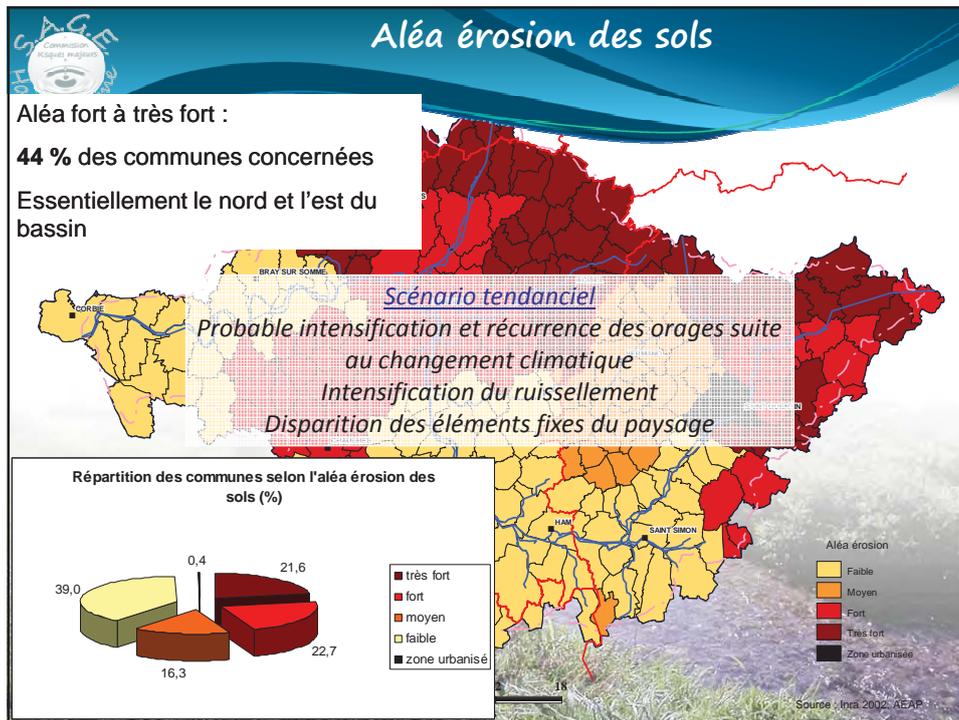

43

**Enjeu 3 – Risques majeurs**

*Tableau récapitulatif reprenant orientations/mesures/actions/contenu de l'action*

N°	4 ORIENTATIONS POUR L'ENJEU 3	NB DE MESURES CORRESPONDANTES	NB D' ACTIONS CORRESPONDANTES
3A	Contrôler et limiter l'aléa inondation/ruissellement/érosion des sols	5 MESURES	4 ACTIONS
3B	Contrôler et réduire la vulnérabilité vis-à-vis des risques majeurs	4 MESURES	4 ACTIONS
3C	Anticiper et se Préparer à gérer la crise	4 MESURES	4 ACTIONS
3D	Entretenir la culture/mémoire du risque	3 MESURES	3 ACTIONS

44



## Risques majeurs – les actions

**ORIENTATION 3A : CONTRÔLER ET LIMITER L'ALÉA INONDATION/RUISELLEMENT/ÉROSION DES SOLS**

**→ Orientation déclinée en 5 mesures**

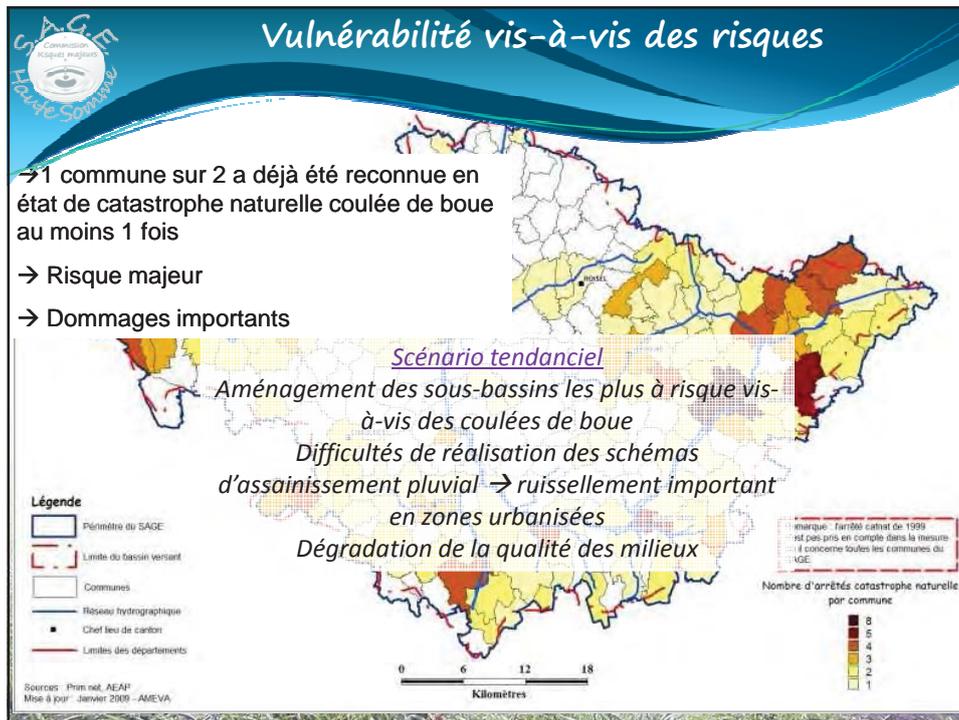
**Programme d'actions correspondant :**

- 3-a1 :** Lutter contre le ruissellement et l'érosion des sols
- 3-a3 :** Créer et/ou maintenir les éléments fixes du paysage
- 3-a6 :** Mettre en place une gestion concertée des ouvrages hydrauliques

→ *Action transversale*

- 2-a3 :** Elaborer et pérenniser l'aménagement et l'entretien des cours d'eau

46



## Risques majeurs – les actions

**ORIENTATION 3B : CONTRÔLER ET RÉDUIRE LA VULNÉRABILITÉ VIS-À-VIS DES RISQUES MAJEURS**

→ Orientation déclinée en 4 mesures

**Programme d'actions correspondant :**

- 3-a4 :** Identifier les zones de vulnérabilité face aux risques naturels
- 3-a5 :** Réduire la vulnérabilité du bâti face au risque inondation
- 3-a7 :** Mettre en place un entretien des ouvrages de gestion des eaux pluviales
- 3-a9 :** Mobiliser les collectivités territoriales à la réalisation de leur Plan Communal de Sauvegarde

48

**Le PCS, un outil de gestion de crise**

➤ 46 PPR approuvés ou prescrits  
 ➤ 14 PCS réalisés

Scénario tendanciel

Elaboration insuffisante des PCS → communes peu préparées à gérer une crise  
 Risques industriels souvent méconnus par la population  
 Prise en compte de la Directive inondation → élaboration des PGRI → risques mieux connus sur les territoires à risques

➤ Pas de système d'annonce de crue

**Risques majeurs – les actions**

ORIENTATION 3C : ANTICIPER ET SE PRÉPARER À GÉRER LA CRISE

→ Orientation déclinée en 4 mesures

**Programme d'actions correspondant :**

**3-a8** : Améliorer la prévision des crues  
**3-a9** : Mobiliser les collectivités territoriales à la réalisation de leur Plan Communal de Sauvegarde (PCS)  
**3-a10** : Sensibiliser au Transport de Matières Dangereuses et réduire la vulnérabilité  
**3-a11** : Communiquer sur les Comités de Suivi de Sites (CSS) et sites Seveso

50



## Risques majeurs – les actions

**ORIENTATION 3D : ENTREtenir LA CULTURE/MÉMOIRE DU RISQUE**

**→ Orientation déclinée en 3 mesures**

**Programme d'actions correspondant :**

- 3-a9** : Mobiliser les collectivités territoriales à la réalisation de leur Plan Communal de Sauvegarde (PCS)
- 3-a11** : Communiquer sur les Comités de Suivi de Sites (CSS) et sites Seveso
- 3-a12** : Mettre en place des formations pour les scolaires sur les risques naturels existants sur leur territoire

52

**Risques majeurs**

**Enjeu 3**  
**Gérer les risques majeurs**  
 → Exemple de fiche action

→ Compatibilité avec le SDAGE




53

**Action 3-a9**  
**Mobiliser les collectivités à la réalisation de leur PCS**

**Orientations de référence**  
 3C-Anticiper et se préparer à gérer la crise  
 3B-Contrôler et réduire la vulnérabilité vis-à-vis des risques majeurs  
 3D- Entretien de la culture/mémoire du risque

**Secteur géographique**  
 Priorité 1 : communes dotées d'un PPR  
 Priorité 2 : autres communes

**Description de l'action**

**3-a9 MOBILISER LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES À LA RÉALISATION DE LEUR PLAN COMMUNAL DE SALVEGARDE**

**Objectifs de référence**  
 3C-Anticiper et se préparer à gérer la crise  
 3B-Contrôler et réduire la vulnérabilité vis-à-vis des risques majeurs  
 3D- Entretien de la culture/mémoire du risque

**Contexte**  
 Quarante-trois communes du territoire sont concernées par un Plan de Prévention des Risques (PPR). Des communes ont l'obligation de réaliser leur Plan Communal de Salvegarde (PCS) dans les 2 ans suivant l'approbation du PPR. Début 2009, seules 22 communes avaient réalisé leur PCS. Onze autres communes, non dotées d'un PPR, ont également réalisé leur PCS.

**Secteur géographique**  
 Ensemble du territoire. Priorité 1 : communes dotées d'un PPR. Priorité 2 : les autres communes.

**Objectif**  
 Formation des collectivités territoriales : Réalisation du PCS par toutes les communes dotées d'un PPR.

**Contenu**  
 Par le biais de journées de formation et/ou d'accompagnement individuel, développer la culture du risque et aider les décideurs locaux dans l'élaboration des outils d'information de leurs administrés et des dispositifs de gestion de crise (DCCM et Plan communal de Sauvegarde).  
 Méthode proposée :  
 • 1/2 journée de formation : apports théoriques sur les risques (intervention de l'AMÉVA, Services de Réflexe) et témoignage d'un maire ayant eu recours à son PCS afin de gérer une situation de crise  
 • 1/2 journée de formation : apports méthodologiques sur la réalisation du PCS communal. Travail sur des exemples de PCS. Réponses aux problèmes rencontrés par les collectivités.  
 • Suivi de la réalisation du PCS. Accompagnement et rencontre des communes si besoin.

**Mise en œuvre**

**Matériau d'ouvrage potentielle**  
 AMEVA

**Partenaires/techniques potentielle**  
 AMEVA, DREAL, DDE, Préfecture, URCP, AEAP, CRP, Associations des maires, CG

**Echéancier**  
 Lancement : 2009  
 Durée : 12 mois (renouvelable)

**Moyens humains**  
 0,5 ETP

**Budget**  
 Coût prévisionnel :  
 Finances potentiels : CRP, AEAP, Etat 3

**Indicateurs potentiels**  
 Nombre de communes dotées d'un PPR ayant réalisé son PCS  
 Nombre de communes n'ayant pas l'obligation de réaliser un PCS l'ayant tout de même élaboré

## Action 3-a9 Mobiliser les collectivités à la réalisation de leur PCS

**Objectif**

Formation des collectivités

Réalisation du PCS par toutes les communes dotées d'un PPR

**3-a9 MOBILISER LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES À LA RÉALISATION DE LEUR PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE**

*Quantifications de référence*  
 2C- Anticiper et se préparer à gérer la crise  
 2B- Conforter et réduire la vulnérabilité vis-à-vis des risques majeurs  
 2D- Entretenir la culture/mémoire de la crise

**Description de l'action**

**Contexte**  
 Quarante-trois communes du territoire sont concernées par un Plan de Prévention des Risques (PPR). Des communes ont l'obligation de réaliser leur Plan Communal de Sauvegarde (PCS) dans les 2 ans suivant l'approbation du PPR. Début 2009, seules 22 communes avaient réalisé leur PCS. Onze autres communes, non dotées d'un PPR, ont également réalisé leur PCS.  
 La réalisation du PCS est une obligation réglementaire lorsque la commune est dotée d'un PPR.

**Secteur géographique**  
 Ensemble du territoire. Priorité 1 : communes dotées d'un PPR. Priorité 2 : les autres communes.

**Objectif**  
 Formation des collectivités territoriales.  
 Réalisation du PCS par toutes les communes dotées d'un PPR.

**Contenu**  
 Par le biais de journées de formation et/ou d'accompagnement (individuel), développer la culture du risque et aider les décideurs locaux dans l'élaboration des outils d'information de leurs administrés et des dispositifs de gestion de crise (DCHM et Plan communal de Sauvegarde).  
 Méthode proposée :  
 • 1/2 journée de formation : apports théoriques sur les risques (intervention de l'AMEVA, Services de Réflex) et témoignage d'un maire ayant eu recours à son PCS afin de gérer une situation de crise  
 • 1/2 journée de formation : apports méthodologiques sur la réalisation du PCS communal. Travail sur des exemples de PCS. Réponses aux problèmes rencontrés par les collectivités.  
 • Suivi de la réalisation du PCS. Accompagnement et rencontre des communes si besoin.

**Mise en œuvre**

**Maitrise d'ouvrage potentielle** : AMEVA

**Partenaires/techniques partenaires** : AMEVA, DREAL, DDE, Préfecture, URCP, AEAP, CRP, Associations des maires, CG

**Echéancier** : Lancement : 2009  
 Durée : 12 mois (renouvelable)

**Moyens humains** : 0,5 ETP

**Budget** : Coût prévisionnel :  
 Financiers potentiels : CRP, AEAP, Etat ?

**Indicateurs principaux** : Nombre de communes dotées d'un PPR ayant réalisé son PCS  
 Nombre de communes n'ayant pas l'obligation de réaliser un PCS  
 l'ayant tout de même élaboré.

## Action 3-a9 Mobiliser les collectivités à la réalisation de leur PCS

**Contenu**

Développer la culture du risque et aider les décideurs locaux dans l'élaboration des dispositifs de gestion de crise.

Méthode proposée :

- 1/2 journée de formation : apports théoriques sur les risques et témoignage
- 1/2 journée de formation : apports méthodologiques sur la réalisation du PCS. Travail sur des exemples de PCS. Réponses aux problèmes rencontrés par les collectivités.
- Suivi de la réalisation du PCS. Accompagnement et rencontre des communes si besoin.

**3-a9 MOBILISER LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES À LA RÉALISATION DE LEUR PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE**

*Quantifications de référence*  
 2C- Anticiper et se préparer à gérer la crise  
 2B- Conforter et réduire la vulnérabilité vis-à-vis des risques majeurs  
 2D- Entretenir la culture/mémoire de la crise

**Description de l'action**

**Contexte**  
 Quarante-trois communes du territoire sont concernées par un Plan de Prévention des Risques (PPR). Des communes ont l'obligation de réaliser leur Plan Communal de Sauvegarde (PCS) dans les 2 ans suivant l'approbation du PPR. Début 2009, seules 22 communes avaient réalisé leur PCS. Onze autres communes, non dotées d'un PPR, ont également réalisé leur PCS.  
 La réalisation du PCS est une obligation réglementaire lorsque la commune est dotée d'un PPR.

**Secteur géographique**  
 Ensemble du territoire. Priorité 1 : communes dotées d'un PPR. Priorité 2 : les autres communes.

**Objectif**  
 Formation des collectivités territoriales.  
 Réalisation du PCS par toutes les communes dotées d'un PPR.

**Contenu**  
 Par le biais de journées de formation et/ou d'accompagnement (individuel), développer la culture du risque et aider les décideurs locaux dans l'élaboration des outils d'information de leurs administrés et des dispositifs de gestion de crise (DCHM et Plan communal de Sauvegarde).  
 Méthode proposée :  
 • 1/2 journée de formation : apports théoriques sur les risques (intervention de l'AMEVA, Services de Réflex) et témoignage d'un maire ayant eu recours à son PCS afin de gérer une situation de crise  
 • 1/2 journée de formation : apports méthodologiques sur la réalisation du PCS communal. Travail sur des exemples de PCS. Réponses aux problèmes rencontrés par les collectivités.  
 • Suivi de la réalisation du PCS. Accompagnement et rencontre des communes si besoin.

**Mise en œuvre**

**Maitrise d'ouvrage potentielle** : AMEVA

**Partenaires/techniques partenaires** : AMEVA, DREAL, DDE, Préfecture, URCP, AEAP, CRP, Associations des maires, CG

**Echéancier** : Lancement : 2009  
 Durée : 12 mois (renouvelable)

**Moyens humains** : 0,5 ETP

**Budget** : Coût prévisionnel :  
 Financiers potentiels : CRP, AEAP, Etat ?

**Indicateurs principaux** : Nombre de communes dotées d'un PPR ayant réalisé son PCS  
 Nombre de communes n'ayant pas l'obligation de réaliser un PCS  
 l'ayant tout de même élaboré.

**CGA GEF**  
Commissariat  
Régionaux  
Haute-Somme

## Action 3-a9

### Mobiliser les collectivités à la réalisation de leur PCS

**3-a9 MOBILISER LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES À LA RÉALISATION DE LEUR PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE**

**Objectifs de référence:**  
 2C- Anticiper et se préparer à gérer la crise  
 2B- Contribuer et adapter la stratégie aux enjeux majeurs  
 2D- Entretien la culture/mémoire du site

**Covariété:**  
 Quarante-trois communes du territoire sont concernées par un Plan de Prévention des Risques (PPR). Des communes ont l'obligation de réaliser leur Plan Communal de Sauvegarde (PCS) dans les 2 ans suivant l'approbation du PPR. Début 2009, seules 22 communes avaient réalisé leur PCS. Onze autres communes, non dotées d'un PPR, ont également réalisé leur PCS.  
 La réalisation du PCS est une obligation réglementaire lorsque la commune est dotée d'un PPR.

**Secteur géographique:**  
 Ensemble du territoire. Priorité 1 : communes dotées d'un PPR. Priorité 2 : les autres communes.

<b>Maîtrise d'ouvrage potentielle</b>	AMEVA
<b>Partenaires techniques pressentis</b>	AMEVA, DREAL, DDT, Préfectures, URCPiE, AEAP, CRP, Associations des maires, CG
<b>Echéancier</b>	Lancement : 2015 (action pilote lancées sur quelques communes en 2009) Durée : 12 mois (renouvelable)
<b>Moyens humains</b>	0,5 ETP
<b>Budget</b>	Coût prévisionnel : Financeurs potentiels : CRP, AEAP, Etat ?
<b>Indicateurs pressentis</b>	Nombre de communes dotées d'un PPR ayant réalisé son PCS Proportion de communes n'ayant pas l'obligation de réaliser un PCS l'ayant tout de même élaboré

Miscen œuvre

**CGA GEF**  
Commissariat  
Régionaux  
Haute-Somme

**CGA GEF**  
Commissariat  
Régionaux  
Haute-Somme

## Gouvernance/communication

### Enjeu 4

### Gouvernance/Communication

→ Les actions proposées par la CT

→ Compatibilité avec le SDAGE









58

 **Enjeu 4 – Communication/gouvernance**

Tableau récapitulatif reprenant orientations/mesures/actions/contenu de l'action

N°	4 ORIENTATIONS POUR L'ENJEU 3	NB DE MESURES CORRESPONDANTES	NB D' ACTIONS CORRESPONDANTES
4A	Sensibiliser à la Protection des milieux Naturels et Améliorer la Connaissance	5 MESURES	3 ACTIONS
4B	Communiquer et Sensibiliser les Utilisateurs de la ressource en Eau	2 MESURES	2 ACTIONS
4C	Diffuser le SAGE	6 MESURES	2 ACTIONS

59

 **Gouvernance/Communication – les actions**

ORIENTATION 4A : SENSIBILISER À LA PROTECTION DES MILIEUX NATURELS ET AMÉLIORER LA CONNAISSANCE

→ Orientation déclinée en 5 mesures

**Programme d'actions correspondant :**

**4-a2 :** Informer les riverains et les collectivités sur les possibilités d'entretien des milieux humides et les risques de destruction

**4-a3 :** Développer des activités de tourisme durables

*Action transversale*

**2-a6 :** Lutter contre les plantes exotiques envahissantes

60

 **Gouvernance/Communication – les actions**

**ORIENTATION 4B : COMMUNIQUER ET SENSIBILISER LES UTILISATEURS DE LA RESSOURCE EN EAU**  
 → Orientation déclinée en 2 mesures

**Programme d'actions correspondant :**

**4-a1** : Mettre en œuvre un programme de sensibilisation des usagers de la ressource en eau

*Action transversale*

**1-a11** : Sensibiliser les particuliers à la réduction des pesticides



61

 **Gouvernance/Communication – les actions**

**ORIENTATION 4C : DIFFUSER LE SAGE**  
 → Orientation déclinée en 6 mesures

**Programme d'actions correspondant :**

**4-a4** : Créer un tableau de bord et de suivi de la mise en œuvre du SAGE

**4-a5** : Créer des outils de communication autour du SAGE et les communiquer



62







**④** *Présentation des résultats de l'étude sur la gestion des étiages et de la définition des débits minimums biologiques sur les cours d'eau du bassin versant de la Somme*

→ Reporté à la prochaine CLE 63







**⑤** *Assainissement Non Collectif Et Zones à Enjeu Environnemental*



**SAGE**  
Local de l'eau  
Haute-Savoie

## NOUVELLE RÉGLEMENTATION






### Evolution de la réglementation nationale

- Prioriser et dimensionner l'action au regard du ratio coût/bénéfice

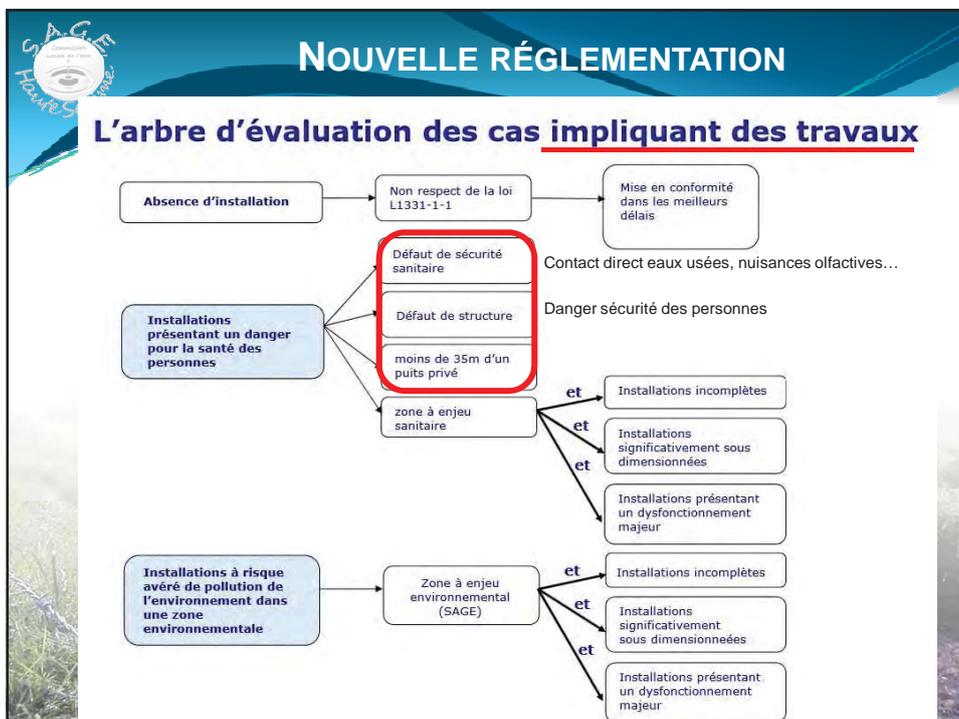
Réhabiliter en priorité les installations présentant un **danger pour la santé** ou un **risque pour l'environnement**

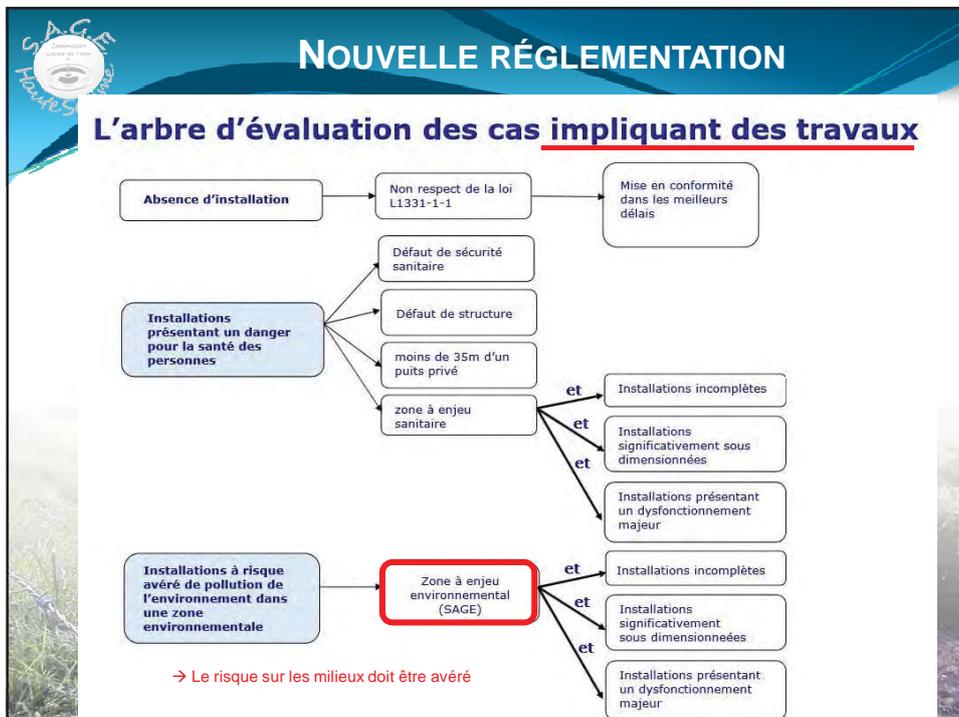
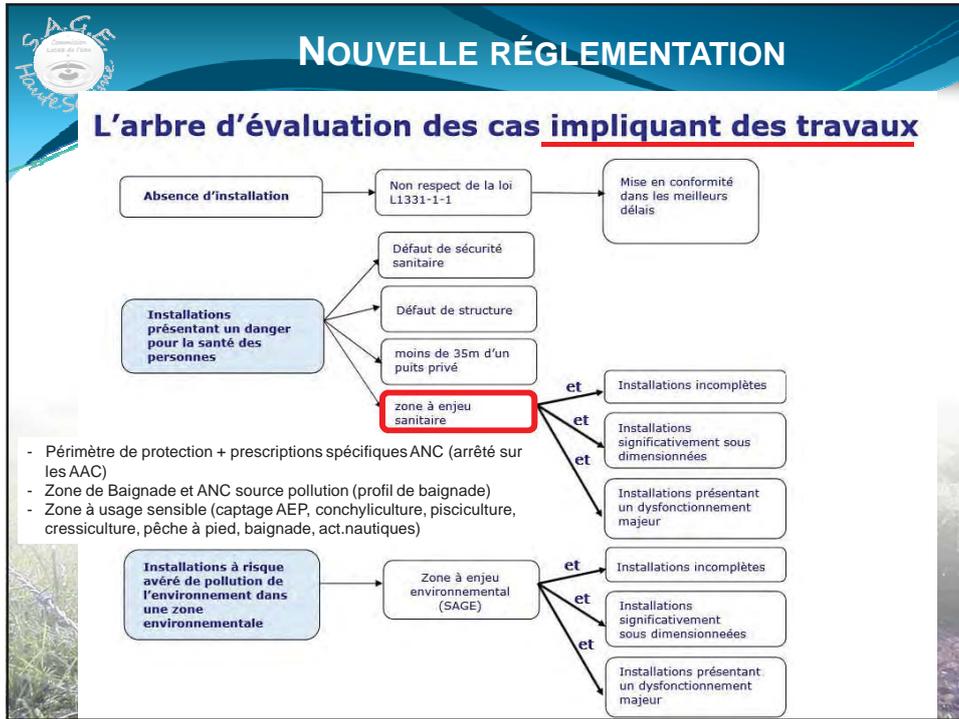
➔ **Définition de 2 zonages :**

- ✓ zone à enjeu sanitaire
- ✓ zone à enjeu environnemental

- Faciliter et harmoniser la mission SPANC

Uniformiser les modalités d'exercice de la mission de contrôle  
Formaliser les documents remis aux usagers





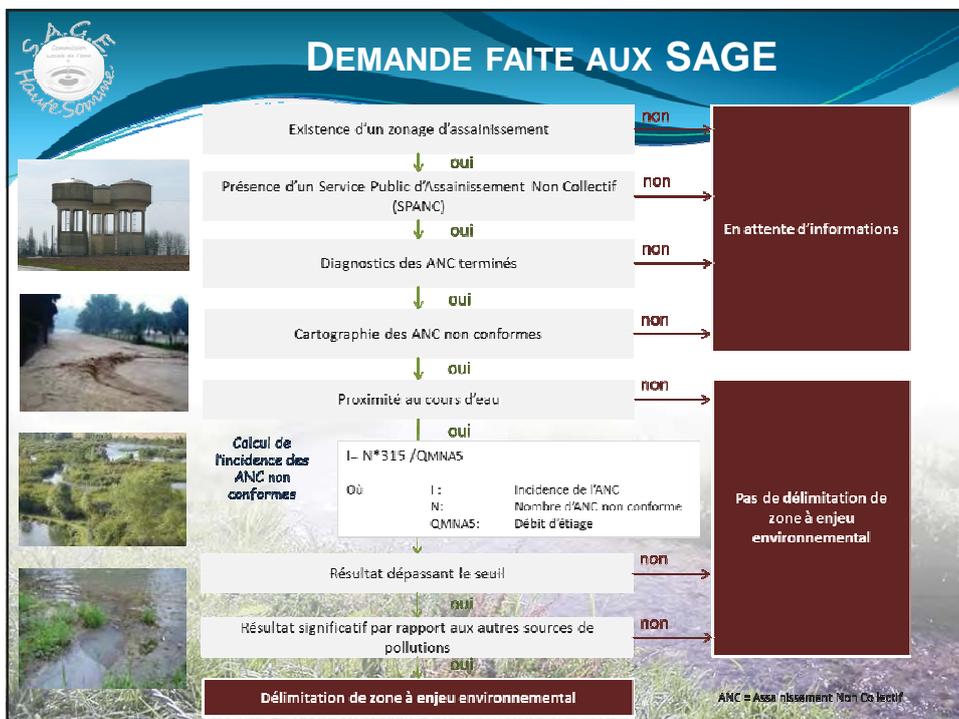
## DEMANDE FAITE AUX SAGE

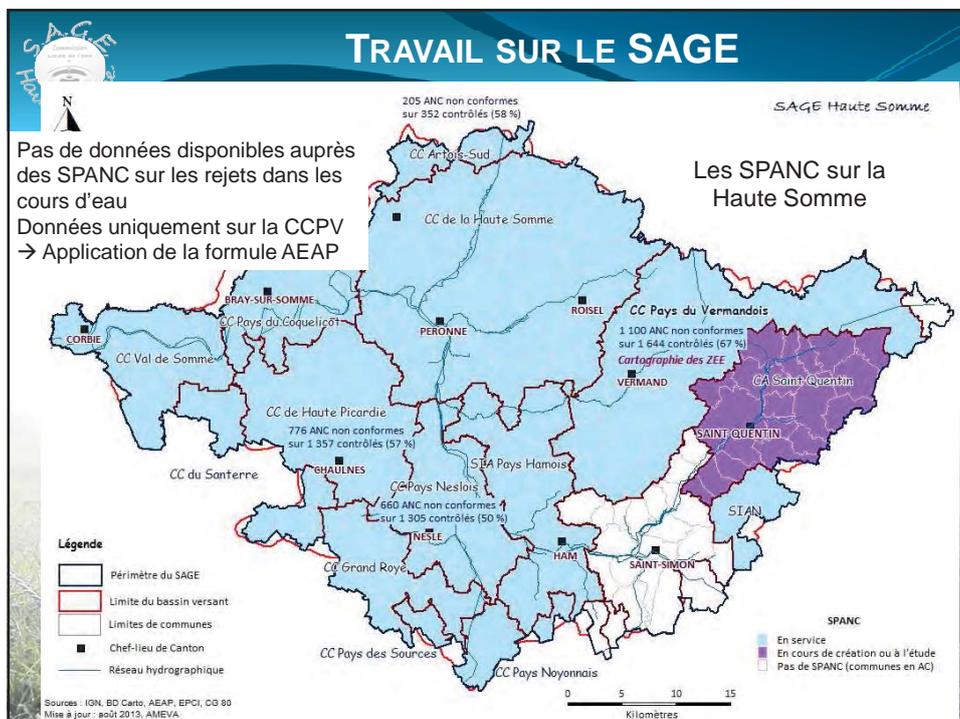
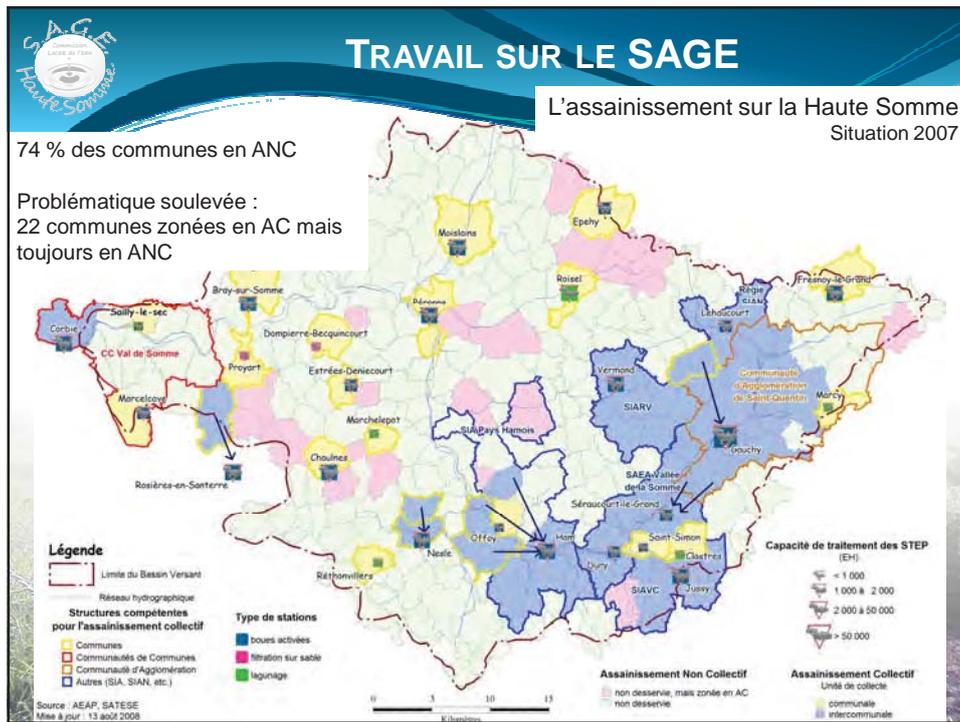
**Arrêté du 27 avril 2012 : article 2, paragraphe 4**

Zones à enjeu environnemental = zones identifiées par le SDAGE ou le SAGE démontrant une contamination des masses d'eau par l'assainissement non collectif sur les têtes de bassin et les masses d'eau

Méthode définie par l'AEAP :

- Pilotée par les animateurs de SAGE en lien avec les SPANC
- Travail uniquement sur les eaux superficielles
- Reprendre l'ensemble des données disponibles (état des lieux des SAGE, ORQUE, données milieux...)
- Exclure les zones où il n'y a pas de problème de macro-polluants ou de bactérie
- Identifier avec les SPANC les habitations ou ensembles d'habitations ayant un impact avéré sur le milieu (calcul dilution, analyse, etc.)





**Identification des zones à enjeu environnemental**

Existence d'un zonage d'assainissement et d'un SPANC :

- Communauté de Communes Artois Sud (Canton de Bertincourt)
- Communauté de Communes du Pays du Vermandois
- Communauté de Communes du Pays Neslois
- Communauté de Communes de la Haute Picardie
- Communauté de Communes de la Haute Somme

➔ Diagnostics de tous les ANC non terminés

SPANC	Nombre d'ANC à contrôler	ANC contrôlés	Total des ANC non conforme
CC Artois-Sud	478	352	205
CC du Pays du Vermandois	-	1644	1100
CC du Pays Neslois	1636	1305	660
CC de la Haute Picardie	-	1357	776

Communauté de Communes de la Haute Somme: regroupement de 3 Communautés de Communes → données en cours de regroupement

➔ **Pas de cartographie des ANC non conformes**  
Sauf pour la Communauté de Communes du Pays du Vermandois

ANC = Assainissement Non Collectif

**Identification des zones à enjeu environnemental**

**Communauté de Communes du Pays du Vermandois – exemple de cartographie**

Commune de Pontreux  
Mélange au canal de Saint-Germain et source de l'Omignon

➔ Nombre d'ANC non conformes le long de l'Omignon.

**SAGE**  
Lac de Fère  
Haute-Somme

## Identification des zones à enjeu environnemental

### Communauté de Communes du Pays du Vermandois → Formule AEAP

Inférieure à 2% Très bonne dilution par le cours d'eau  
Supérieure à 10% Classer en zone à enjeu environnemental

Communes	Incidence	Capacité de dilution
Bellenglise	0,3 %	Très bonne
Pontruet	2,4 %	À travailler
Pontru	1,0 %	Très bonne
Maissemy	0,8 %	Très bonne
Caulincourt	0,2 %	Très bonne
Trefcon	0,1 %	Très bonne

→ Commune de Pontruet : 59 ANC non conformes  
→ Seul zonage pouvant être proposé pour le SDAGE  
→ Insuffisant



**SAGE**  
Lac de Fère  
Haute-Somme

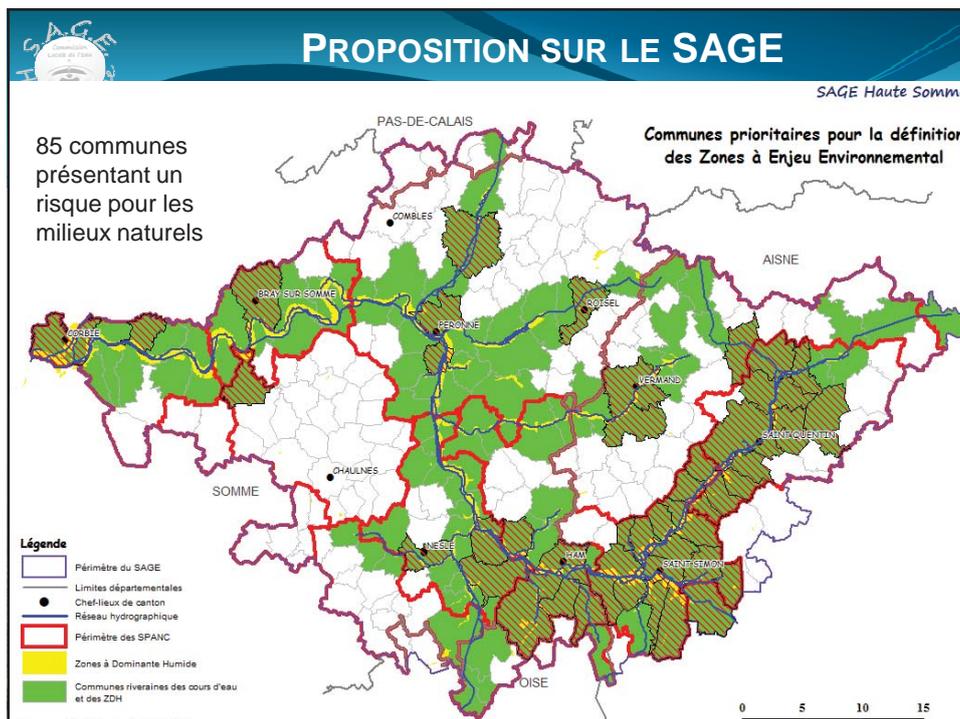
## PROPOSITION A TRAVAILLER DANS LE SAGE

### 1. Cibler comme Zone à Enjeu Environnemental :

- Les communes traversées par un cours d'eau ou une Zone à Dominante Humide (133 communes)
- Communes zonées en AC non prises en compte (48 communes)

→ Travail à réaliser avec les SPANC sur 85 communes





## PROPOSITION SUR LE SAGE

SAGE Haute Somme

1. Cibler comme **Zone à Enjeu Environnemental** :
  - Les communes traversées par un cours d'eau ou une Zone à Dominante Humide (133 communes)
  - Communes zonées en AC non prises en compte (48 communes)

→ Travail à réaliser avec les SPANC sur 85 communes
2. **Travail plus précis avec les SPANC** sur chaque territoire
  - Vérification de terrain pour appuyer le risque « avéré »
  - Cartographie des ANC non-conformes
  - Sélection des installations en non-conformité qui portent atteinte aux milieux aquatiques

→ Proposition : réalisation de ce travail en 2014  
 → Impossibilité de l'inscrire dans le prochain SDAGE ?



**5 Questions diverses/Perspectives**

Elections municipales mars 2014  
→ modification du collège des élus



79



**SAGE Haute Somme**

*Merci de votre attention*



80